

Termes et conditions du partenaire Partnerize

Ces termes et conditions ainsi que l'annexe - Lignes directrices pour les partenaires (mis à jour de temps à autre) énoncent le contrat (« Contrat ») entre Performance Horizon Group Limited (numéro d'entreprise 07188234), (« Partnerize ») et vous (« partenaire ») et régit votre utilisation des Services (tels que définis ci-dessous) et le Réseau d'annonceurs et chaque Campagne au sein d'un tel Réseau d'Annonces. En cochant la case ci-dessous, le Partenaire accepte les termes du présent Contrat et garantit que :

- si le Partenaire est un individu, il a la capacité et l'autorité de conclure cet Accord ; Ou
- si le Partenaire est une organisation, que ce Contrat est signé par une personne ayant l'autorité de conclure un tel accord pour le compte du Partenaire.

1. Inscription

1.1 La candidature du partenaire pour devenir partenaire sur un réseau d'annonceurs peut être approuvée à la seule discrétion de cet annonceur.

1.2 Si le Partenaire souhaite participer à une Campagne, le Partenaire doit postuler en fournissant les informations demandées et en suivant les autres instructions indiquées sur la Plateforme.

1.3 La participation du Partenaire à une Campagne est à la seule discrétion de l'Annonceur qui gère la Campagne.

1.4 Si l'Annonceur approuve la participation du Partenaire, le Partenaire accepte en outre d'être lié par les conditions spécifiques et raisonnables que l'Annonceur peut imposer occasionnellement dans la Description de la campagne pour cette dernière.

1.5 La description de la campagne constituera un accord distinct entre le partenaire et les annonceurs et Partnerize :

- (a) n'assume aucune responsabilité quant au contenu de la description de la campagne ; Et
- (b) ne fera partie d'aucun accord entre le partenaire et l'annonceur sur la base de la description de la campagne, sauf accord contraire par écrit. Par conséquent, le Partenaire reconnaît que le Réseau d'Annonces et les Campagnes sont la responsabilité des Annonceurs et non de Partnerize.

2. Suivi des envois

2.1 Partnerize crée des liens et les fournit au partenaire, ce qui permet aux partenaires de Partnerize et à Partnerize (y compris les annonceurs) de suivre les envois.

2.2 Le Partenaire doit implémenter les Liens dans le Site conformément aux instructions raisonnables de Partnerize, les maintenir pendant la durée convenue et conformément à la clause 17.4 (b) comme entièrement opérationnels et s'assurer qu'ils sont mis à jour conformément aux instructions raisonnables de Partnerize.

2.3 Le retard ou l'échec de la mise en œuvre, de l'exploitation et de la maintenance des liens par le partenaire peut empêcher l'identification des envois et aucune commission ne sera payable au partenaire pour ces envois non identifiables.

3. Licences IP, image de marque et propriété

3.1 Sauf accord contraire par écrit, chaque partie accorde à l'autre une licence non exclusive, révocable, sous-licenciable, libre de redevance, elle permet d'utiliser, reproduire et afficher sa propriété intellectuelle

respective uniquement aux fins de fournir les services et exploiter les Campagnes auxquelles le partenaire participe

3.2 Aucune disposition du présent Accord ne doit avoir pour effet de transférer tout intérêt ou droit de propriété intellectuelle d'une Partie sur l'autre.

4. Commission

4.1 En contrepartie de la mise en œuvre par le partenaire de liens sur le site, Partnerize doit payer une commission pour les envois donnant lieu à des transactions approuvées.

4.2 Sauf indication contraire à la clause 5 ci-dessous, le Partenaire reconnaît expressément que chaque Annonceur définit les conditions applicables aux Commissions pour chaque Campagne, y compris, mais sans s'y limiter, la structure de paiement et les niveaux de la Commission.

5. Paiement.

5.1 Conformément à la clause 5.3, Partnerize mettra les fonds à la disposition des partenaires pour les commissions dans un délai n'excédant pas un jour ouvrable britannique après que :

- (a) Partnerize ait reçu des fonds à disposition de l'annonceur ; Et que
- (b) Partnerize ait reçu l'ordre de l'annonceur d'utiliser ces fonds pour le paiement de ces commissions.

5.2 Le partenaire libère Partnerize de toute réclamation pour les Commissions si Partnerize n'a pas reçu les fonds correspondants et les instructions de paiement des Annonceurs.

5.3 Les Commissions seront payables au Partenaire dès que ce dernier aura obtenu l'ensemble des commissions de tous les Annonceurs applicables au-delà des seuils de paiement minimum suivants : 20£/30\$US/30€ par devise et par mois. Une matrice de paiement de montants minimums est disponible sur demande pour toutes les autres devises. Afin de lever toute ambiguïté, les commissions gagnées en dessous d'un tel seuil au cours d'un mois seront reportées au mois suivant.

5.4 Le Partenaire reconnaît expressément et convient que si le Partenaire n'épuise pas ses fonds ou ne fournit pas suffisamment d'informations pour permettre à Partnerize de transférer des fonds par voie électronique au Partenaire, le processus suivant doit s'appliquer :

a) Si une facture personnelle a été générée par le partenaire, mais que Partnerize n'a pas été en mesure de transférer le paiement:

- i) Partnerize tentera de contacter le Partenaire un nombre raisonnable de fois, en utilisant les coordonnées fournies par le Partenaire dans la Plateforme, pour l'informer de l'impossibilité d'effectuer le paiement sur le compte du Partenaire ;

- ii) à partir de 18 mois à compter de la date d'auto-facturation, Partnerize enverra une lettre à l'adresse fournie par le Partenaire sur la Plateforme, accordant à ce dernier 30 jours pour fournir les renseignements dont Partnerize a besoin pour effectuer le paiement;

- iii) si les informations ne sont pas fournies à Partnerize dans les 30 jours suivant la date de la lettre, alors Partnerize aura le droit de conserver cette commission non réclamée pour le propre compte de Partnerize et le Partenaire perdra toute réclamation à son égard.

b) Si le partenaire n'a pas généré de facture personnelle alors:

- i) à partir de 18 mois à compter de la date de mise à disposition des fonds pour permettre au Partenaire de lancer l'auto-facturation, Partnerize enverra une lettre à l'adresse indiquée par le Partenaire sur la Plateforme, accordant à ce dernier 30 jours pour émettre une auto-facture, et s'assurera que la Plateforme dispose des détails corrects pour en permettre le paiement;

ii) si une facture personnelle n'est pas établie dans les 30 jours suivant la date de la lettre, Partnerize aura alors le droit de conserver cette commission non réclamée pour le propre compte de Partnerize et le Partenaire perdra toute réclamation à son égard.

5.5 Sans préjudice de tout autre recours que Partnerize peut avoir à l'égard de la participation du Partenaire à des activités contraires à l'éthique, Partnerize se réserve le droit de réclamer tous les fonds versés dans des Transactions Approuvées, liées à des activités contraires à l'éthique. Dans les cas où le Partenaire se voit attribuer une commission qui n'est pas légitimement due, y compris, mais sans s'y limiter, des paiements en trop, des paiements erronés, des paiements résultant ou impliquant une fraude, Partnerize se réserve le droit de récupérer ces commissions. Partnerize consultera le partenaire au sujet de toute récupération et des modalités de remboursement qui en découlent.

5.6 En conformité avec toute loi, règlement ou directive gouvernementale affectant Partnerize ou une société associée, Partnerize se réserve le droit de retenir le paiement au partenaire si l'un des éléments suivants sont situés dans un pays soumis à des sanctions internationales :

(i) l'adresse de facturation ;

(ii) le compte bancaire ;

(iii) l'adresse IP ; Ou

(iv) l'adresse commerciale.

5.7 Partnerize confirme qu'il est autorisé par les autorités fiscales britanniques à émettre des factures de TVA au nom du partenaire. Le partenaire doit tenir Partnerize au courant des informations actuelles relatives au statut de TVA du partenaire (y compris, mais sans s'y limiter, le statut de TVA, le numéro de TVA, l'adresse et le nom de l'organisation) et s'assurer que les informations de paiement sont toujours correctes.

5.8 Le partenaire accepte donc :

5.8.1 de ne pas émettre de factures de TVA à Partnerize pour les commissions gagnées et

5.8.2 que Partnerize produise des factures de TVA auto-facturables pour le compte du Partenaire et pour la durée du présent Contrat.

5.9 Partnerize ne sera pas responsable de tout mauvais paiement ou retour de Commission lorsque le Partenaire a soumis des coordonnées bancaires incorrectes à Partnerize.

5.10 Lorsque le transfert de fonds au partenaire entraîne des frais bancaires, Partnerize se réserve le droit de répercuter ces frais sur le partenaire.

5.11 Lorsque le Partenaire demande le paiement dans une devise autre que celle de la Campagne, Partnerize convertira la Commission payée par l'Annonceur dans la devise d'origine vers la devise demandée à un taux de marché raisonnable.

6. Garanties du partenaire.

6.1 Le partenaire représente, garantit et s'engage envers Partnerize à ce que :

(a) son acceptation du présent Contrat et l'exécution de ses obligations et devoirs en vertu de celui-ci, ne viole pas et ne violera aucun accord impliquant le Partenaire ou par lequel il est par ailleurs lié ;

(b) toutes les informations et données fournies par les Partenaires à Partnerize, à l'Annonceur, aux Utilisateurs et à toute autre partie par le biais ou en relation avec le présent Contrat sont correctes, exactes, à jour et non trompeuses ;

(c) Les activités du Site et du Partenaire via et en relation avec les Services et le Réseau d'Annonceurs concerné, doivent être conformes à la législation sur la protection des données, aux lois anti-corruption et à toutes les autres lois, réglementations et codes de conduite applicables et demeurent en vigueur telles que

modifiées, rééditées, prorogées ou consolidées. Le Partenaire notifiera rapidement Partnerize, si le Partenaire a connaissance d'une altération ou d'une violation de la législation sur la protection des données en rapport avec le présent Contrat ;

(d) il doit se conformer aux lignes directrices des partenaires en tout temps, ainsi qu'aux meilleures pratiques du secteur en matière de promotion des campagnes ;

(e) son Site et ses activités à travers et en relation avec les Services Partnerize et le Réseau d'Annonces concerné ne doivent pas contenir, transmettre ou autrement impliquer tout Logiciel malveillant ou autre code ou matériel équivalent ou similaire ;

(f) il doit fournir un lien clair et visible vers sa politique de confidentialité sur chaque page de son site et cette politique de confidentialité doit être en conformité avec les lois applicables, y compris la législation sur la protection des données ;

(g) il doit divulguer aux Utilisateurs sa relation commerciale avec l'Annonces dans la mesure et de la manière requise par toute loi, règlement ou code de conduite applicable ;

(h) toute propriété intellectuelle qu'il utilise ne viole pas et ne violera aucun droit de tiers (y compris, sans s'y limiter, en étant obscène, diffamatoire ou enfreignant tout droit d'auteur, marque de commerce ou tout autre droit de propriété) ;

(i) la participation de ce partenaire aux campagnes est effectuée dans le cadre d'une entreprise.

7. Protection des données

7.1 Partnerize traitera les données personnelles du partenaire uniquement :

(a) pour répondre à ses obligations envers le Partenaire telles qu'énoncées dans le présent Contrat ;

(b) lorsque cela est requis par un organisme de réglementation ou par la loi ;

(c) conformément à la clause 14.3 ;

(d) conformément à la politique de confidentialité de Partnerize telle qu'elle est disponible sur son site Web à l'occasion.

7.2 Partnerize traite les données personnelles des utilisateurs et utilise le code de suivi et / ou les cookies pour le compte des annonceurs afin de suivre la performance des efforts de marketing des annonceurs et d'attribuer les transactions au partenaire (« l'objectif »). Le Partenaire comprend et reconnaît que le respect de la loi applicable par Partnerize et les Annonceurs dépend de la communication par le Partenaire de certaines informations et de l'obtention de certains consentements pour ce suivi et ce traitement. Afin d'assurer cette conformité, le Partenaire, en relation avec les Utilisateurs, fera toutes les divulgations nécessaires et obtiendra tous les consentements nécessaires pour :

(a) l'utilisation de code ou de cookies ;

(b) la collecte des adresses IP des utilisateurs et des détails du navigateur ;

(c) le traitement des données personnelles des utilisateurs, y compris les données relatives aux clics des utilisateurs sur les liens et les achats ultérieurs ;

(d) la divulgation des Données Personnelles des Utilisateurs aux Annonceurs et à Partnerize et ses Sociétés Associées ;

(e) le transfert des données personnelles des utilisateurs en dehors du territoire des utilisateurs, par Partnerize pour l'objectif.

7.3 Le Partenaire transmettra uniquement des données anonymes à Partnerize, à moins que le Partenaire n'ait conclu un accord pour le traitement des Données Personnelles des Utilisateurs avec Partnerize.

8. Dédommagement du partenaire

8.1 Le Partenaire s'engage à tenir Partnerize, les Sociétés Associées de Partnerize et les Annonceurs de Partnerize (ainsi que leurs directeurs, employés et agents) pleinement et effectivement indemnisés contre tous les coûts, réclamations, dépenses, sanctions administratives et responsabilités (y compris les frais juridiques raisonnables) résultant de :

(a) le contenu du site ;

(b) toute violation de cet Accord ;

(c) la conformité de Partnerize avec les instructions du Partenaire concernant le traitement des Données Personnelles ;

Et

(d) toute autre réclamation contre Partnerize ou l'Annonceur dans le cadre de l'utilisation du Site par un Utilisateur

(Tout sujet entrant dans le cadre de cette indemnité étant une « Réclamation »).

8.2 Partnerize informera le Partenaire de toute Réclamation et prendra raisonnablement en compte les instructions du Partenaire concernant cette Réclamation.

8.3 La clause 12.2 de la présente convention ne s'applique pas à cette clause 8.

9 Garanties de Partnerize

9.1 Partnerize garantit et s'engage à ce que :

a) il a le plein droit, le pouvoir et l'autorité de conclure le présent Contrat et d'accomplir les actes requis par celui-ci ;

(b) son exécution du présent Accord et l'exécution de ses obligations et devoirs en vertu de celui-ci, ne violent pas et ne violeront pas un accord auquel il est attaché ou par lequel il est autrement lié ;

(c) Les activités de Partnerize par le biais et en relation avec les Services doivent être conformes à la législation sur la protection des données, à la législation anti-corruption et à toutes les autres lois, réglementations et codes de conduite en vigueur, rééditées, étendues ou consolidées. Partnerize avisera le Partenaire dans les plus brefs délais, si Partnerize prend connaissance d'une corruption ou d'une violation de la législation sur la protection des données en relation avec le présent Contrat ; Et

(d) L'utilisation par le Partenaire de la Propriété Intellectuelle de Partnerize ne doit pas porter atteinte à la propriété intellectuelle ou aux autres droits d'un tiers.

10 CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

10.1 LE PARTENAIRE RECONNAÎT ET ACCEPTE QUE LES SERVICES SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET QUE PARTNERIZE NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVEMENT À LA FONCTIONNALITÉ, À LA DISPONIBILITÉ OU À LA MISE À JOUR DES SERVICES, NI QUE LES SERVICES SONT ADAPTÉS AUX EXIGENCES PARTICULIÈRES DU PARTENAIRE OU QUE L'UTILISATION PAR LES PARTENAIRES DE CES SERVICES ENTRAÎNERA UN NIVEAU DE REVENU OU UNE ACTIVITÉ PARTICULIÈRE AU PARTENAIRE.

11 Échéance, résiliation et suspension

11.1 La présente entente commence à la date d'entrée en vigueur et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée conformément à ses dispositions.

11.2 Chaque partie peut résilier le présent accord à tout moment moyennant un préavis écrit à l'autre partie dans les cas suivants :

- (a) une violation substantielle du présent accord par l'autre partie ;
- b) l'autre partie qui adopte une résolution, ou un tribunal compétent rend une ordonnance, que l'autre partie soit liquidée ou qu'un séquestre, un séquestre administratif, un administrateur ou un gestionnaire soit nommé pour toute partie de l'entreprise ou des actifs de l'autre partie ;
- c) l'autre partie n'est pas en mesure de payer ses dettes au sens de l'article 123 de la loi de 1986 sur l'insolvabilité ou tout événement similaire se produit dans une autre juridiction à l'égard de l'autre partie ; ou
- (d) immédiatement avec préavis et sans cause.

11.3 En outre, Partnerize peut résilier le présent Contrat immédiatement et sans préavis si le Partenaire s'engage dans des activités contraires à l'éthique ou enfreint les clauses 6, 7 ou 14 du présent Contrat.

11.4 Partnerize peut suspendre sa prestation de Services ou la participation du Partenaire à toute Campagne, ou désactiver les Liens, Partnerize jugeant nécessaire de protéger Partnerize, ses Sociétés Associées, Annonceurs ou Utilisateurs de tout dommage, perte ou responsabilité, y compris, sans limitation, si Partnerize pense que le partenaire est engagé dans des activités contraires à l'éthique.

11.5 Si Partnerize exerce ses droits de suspension en vertu de la clause 11.4, Partnerize doit aviser le Partenaire dès que possible et reprendre la fourniture des Services et/ou la participation du Partenaire à la Campagne dès qu'il est convaincu que la raison de la suspension ne s'applique plus.

11.6 À l'exception des obligations de Partnerize à l'article 14, Partnerize sera dégagé de toute responsabilité, devoir et obligation envers le Partenaire (y compris, sans s'y limiter, toute obligation de paiement) durant la période de suspension. Pour dissiper tout doute, le Partenaire n'aura droit à aucune Commission, indemnité ou autre forme de paiement de la part de Partnerize pour toute période de suspension, peu importe que la suspension soit levée ou non et que le Partenaire ait de nouveau obtenu l'accès au Réseau de Partnerize.

12 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

12.1 AUCUNE DISPOSITION DU PRÉSENT CONTRAT NE LIMITE OU N'EXCLUT LA RESPONSABILITÉ DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES POUR LES PERTES OU DES DOMMAGES RÉSULTANT D'UN DÉCÈS OU D'UNE BLESSURE PERSONNELLE OU D'UNE DÉCLARATION FRAUDULEUSE.

12.2 SAUVEGARDE PAR RAPPORT À LA CLAUSE 8 CI-DESSUS, AUCUNE PARTIE NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE POUR PERTE DE PROFITS OU DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI CETTE PARTIE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, RÉSULTANT DE OU EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CONTRAT, QU'ILS DÉCOULENT D'UNE VIOLATION DE CONTRAT, DE NÉGLIGENCE OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

12.3 LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE PARTNERIZE ENVERS LE PARTENAIRE RELATIVE AUX PERTES DIRECTES DU PARTENAIRE RÉSULTANTS DE LA VIOLATION PAR PARTNERIZE DE TOUTE DISPOSITION DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EXCÉDER LA COMMISSION REÇUE OU CORRECTEMENT DUE AU PARTENAIRE AU COURS DES TROIS MOIS PRÉALABLES À L'ÉVÉNEMENT QUI A PROVOQUÉ UNE RESPONSABILITÉ.

12.4 À L'EXCEPTION DES CLAUSES 6.1 (g), 6.1 (h), 7 ET 14, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DU PARTENAIRE À L'ÉGARD DES PERTES DIRECTES DE PARTNERIZE RÉSULTANT DE LA VIOLATION PAR LE PARTENAIRE DE TOUTE AUTRE DISPOSITION DU PRÉSENT ACCORD NE DEVRAIT DÉPASSER LA COMMISSION MAXIMALE REÇUE OU DÛE CORRECTEMENT À UN PARTENAIRE AU COURS DES 12 MOIS QUI PRÉCÈDENT L'ÉVÉNEMENT AYANT PROVOQUÉ UNE RESPONSABILITÉ, OU 500 000 \$.

13 Litiges et avis

13.1 Les deux Parties doivent faire des efforts commercialement raisonnables pour résoudre les litiges de bonne foi.

13.2 Si une telle résolution ne se produit pas dans les 30 jours suivant la notification d'un litige, l'une des deux parties peut transmettre ce litige à un supérieur de Partnerize et les deux parties tenteront de résoudre ce différend dans un délai supplémentaire de 30 jours.

13.3 Tout avis envoyé en vertu de la présente entente doit être écrit et doit être considéré comme remis ou réalisé : s'il est remis à la main ou par messagerie, dès réception ; lorsqu'il est envoyé par courrier prépayé de première classe, le deuxième jour ouvrable suivant la date d'envoi ; ou s'il est envoyé par e-mail immédiatement après l'envoi ; ou lorsqu'il est posté sur la Plateforme immédiatement après l'affichage.

13.4 Les avis doivent être livrés ou affichés :

(a) dans le cas de Partnerize, à l'adresse indiquée ci-dessus ou à toute autre adresse notifiée au Partenaire ;

(b) dans le cas du Partenaire, à l'adresse indiquée par le Partenaire dans la Plateforme.

14 Confidentialité

14.1 Les deux Parties prendront des mesures raisonnables pour empêcher la divulgation des Informations Confidentielles de l'autre Partie, autres que celles de ses employés ou agents qui ont besoin d'accéder à ces Informations confidentielles uniquement pour exécuter les obligations de ladite Partie en vertu des présentes et qui ont chacune accepté de se conformer à cette disposition. Cette obligation doit continuer malgré la résiliation du présent accord.

14.2 Chaque partie peut divulguer des informations confidentielles sans le consentement de l'autre partie dans la mesure où cette divulgation est requise par la loi.

14.3 Nonobstant la clause 14.1 et sous réserve de la clause 7.2, lorsque le partenaire :

a) a effectué une demande d'approbation sur un réseau d'annonceurs ; Ou

b) participe à une campagne d'annonceurs ;

Le partenaire reconnaît que Partnerize peut divulguer à l'annonceur concerné ou à toute société associée ces informations confidentielles (y compris les données personnelles du partenaire) que Partnerize juge raisonnablement nécessaires aux fins de fournir les services. Le Partenaire peut s'opposer à cette divulgation à tout moment en fournissant un avis de cette objection à Partnerize.

14.4 Les deux parties peuvent faire connaître la relation, sous réserve de l'approbation par l'autre partie de tout matériel publicitaire, cette approbation n'étant pas indûment refusée ou retardée.

15 Force Majeure

15.1 Aucune des parties ne sera tenue responsable ou ne sera considérée comme ayant enfreint le présent contrat en raison de tout retard ou manquement à exécuter tel que requis par la présente convention, pour des causes ou des conditions indépendantes de sa volonté, y compris mais sans s'y limiter aux actes de Dieu, aux actes gouvernementaux, aux grèves ou à la guerre et que cette Partie est incapable de surmonter par l'exercice d'une diligence raisonnable.

16 Dispositions générales

16.1 Le fait que l'une des parties n'insiste pas pour que l'autre partie respecte les dispositions du présent accord ou n'exerce aucun droit en vertu du présent accord ne doit pas être interprété comme une renonciation au droit de cette partie de faire valoir ou de se prévaloir de cette disposition dans ce cas ou dans tout autre cas.

16.2 Le présent Contrat comprend l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplace tous les accords, communiqués et déclarations antérieurs, qu'ils soient négligents ou non (autres que des déclarations frauduleuses) par l'une ou l'autre des Parties en relation avec son objet.

16.3 Sauf disposition expresse du présent Accord, une personne (physique ou morale) qui n'est pas Partie au présent Contrat n'a aucun droit en vertu de la Loi de 1999 sur les Contrats (Droits des Tiers) d'appliquer toute

disposition du présent Contrat, mais n'affecte aucun droit ou recours d'un tiers existant ou disponible en dehors de cette loi.

16.4 Le Partenaire ne peut céder le présent Contrat ou tout droit, intérêt ou obligation en vertu de celui-ci sans le consentement écrit préalable de Partnerize. Partnerize peut céder le présent Contrat ou l'un de ses droits, intérêts ou obligations en vertu de celui-ci à tout tiers y compris sans limitation toute Société associée sans restriction ou à tout successeur de Partnerize par fusion, consolidation ou l'acquisition de tout ou presque tous les actifs et les activités liés à la présente entente.

16.5 Dans la mesure où il existe une incohérence entre la description de la campagne et le présent accord, le présent accord prévaut.

16.6 Si une disposition du présent Accord est ou devient invalide ou illégale à quelque titre que ce soit, cette disposition sera réputée séparée du présent Contrat, mais la validité, la légalité et l'applicabilité des dispositions restantes ne seront pas affectées.

16.7 Les titres des clauses de la présente entente sont inclus pour des raisons de commodité seulement et ne doivent pas influencer sur leur construction ou leur interprétation.

16.8 Aucune des Parties n'aura le droit de lier l'autre à un accord avec un tiers ni de se représenter en tant qu'agent, partenaire ou coentreprise de l'autre, ni d'engager une quelconque obligation ou responsabilité pour le compte de l'autre.

16.9 La résiliation du présent Contrat (pour quelque raison que ce soit) ne met fin à aucune disposition ou obligation qui est expressément ou implicitement prévue pour entrer en vigueur après cette résiliation et est sans préjudice des droits et responsabilités accumulés et des autres recours des parties.

16.10 Le présent Accord sera régi par le droit anglais et les Parties se soumettront irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux anglais.

17 Mises à jour

17.1 Partnerize peut occasionnellement mettre à jour le présent Contrat en publiant une nouvelle version dans la Plateforme.

17.2 Partnerize informera le Partenaire à l'avance des mises à jour de cet Accord par e-mail, sur la Plateforme ou par toute autre méthode appropriée.

17.3 L'utilisation continue par le Partenaire des Services et/ou la participation à une Campagne après la date d'une telle mise à jour constitue l'acceptation par le Partenaire d'être lié par les conditions mises à jour.

17.4 Si le Partenaire n'est pas d'accord avec une proposition de mise à jour de ces termes, le Partenaire doit en informer immédiatement Partnerize et conformément aux instructions de Partnerize, le Partenaire doit :

- (a) cesser de participer à des campagnes en cours ;
- (b) accepter de continuer à participer aux campagnes en cours pendant la période que Partnerize fixera.

18. Définitions

Dans le présent Contrat, les termes suivants ont les significations suivantes :

« Annonceur » signifie un tiers qui signe un contrat avec Partnerize afin d'utiliser le Système pour exécuter des Campagnes ;

« Réseau d'annonceur » désigne le réseau de l'annonceur à travers lequel le partenaire peut annoncer et commercialiser les produits et services de l'annonceur aux utilisateurs via le site ;

« Transaction approuvée » une transaction qui a été approuvée par l'annonceur concerné ;

« Société Associée » désigne un membre du groupe Partnerize et toute entité qui contrôle, qui est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec l'une des entités précédentes ;

« Campagne » désigne une offre commerciale ou un ensemble d'offres de produits et services de l'annonceur spécifiés dans une description de campagne ;

« Description de campagne » (parfois appelée « Description du programme ») désigne les paramètres clés d'une campagne, qui peuvent inclure, sans limitation, une description de la société de l'annonceur, les taux de commission, période de cookie, termes spécifiques et autres informations pertinentes ;

« Commission » signifie les frais dus au Partenaire pour les Transactions Approuvées, comme convenu entre le Partenaire et l'Annonceur ;

« Informations Confidentielles » signifie le présent Contrat et toutes les communications et informations, écrites, visuelles ou orales et tout autre matériel fourni ou obtenu, que ce soit par voie électronique ou non, par l'une ou l'autre Partie durant le terme du contrat et toutes les informations, rapports, dessins, recommandations, données ou conseils donnés par l'une ou l'autre Partie en exécution des obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord et comprennent (sans limitation de ce qui précède) toute information provenant de toute source fournie ou obtenue par l'une ou l'autre des parties concernant les secrets commerciaux, les clients, les associations commerciales, les affaires techniques ou commerciales de l'autre Partie ou, dans le cas de Partnerize, toute société associée, partenaires, coentreprises ou tout annonceur ou associé d'affaires de Partnerize ;

« Loi sur la protection des données », la loi de 1998 sur la protection des données, la directive sur la protection des données (95/46 / CE), la directive sur la protection des données de communications électroniques (2002/58 / CE) SI 2426/2003) et toutes les lois et règlements applicables au traitement des données personnelles et de la vie privée, y compris, le cas échéant, les directives et les codes de conduite émis par le Commissaire à l'information ou toute autre autorité de surveillance applicable et l'équivalent dans toute juridiction compétente et toute législation qui se substitue à ce qui précède (y compris, pour le doute, le Règlement (UE) 2016/679) (Règlement général sur la protection des données).

« Date d'entrée en vigueur » désigne la date d'exécution du présent Contrat par le Partenaire, comme en témoignent les enregistrements de Partnerize indiquant la date à laquelle le Partenaire s'est inscrit au Réseau des Annonceurs ;

« Propriété intellectuelle » désigne les brevets, droits sur des dessins, marques commerciales, noms commerciaux, noms de domaines, adresses électroniques, droits d'auteur (y compris les droits sur des arrangements typographiques, des sites Web ou des logiciels), enregistrés ou non et toute demande d'enregistrement ou droit de demander l'enregistrement de l'un des éléments qui précèdent, les licences, les droits sur les inventions, le savoir-faire, les secrets commerciaux et autres informations confidentielles, les droits sur les bases de données et tous les autres droits de propriété intellectuelle qui subsistent maintenant ou dans le futur dans n'importe quelle partie du monde;

« Lien » désigne le lien que Partnerize fournit au Partenaire pour l'inclure sur le Site, lorsqu'un utilisateur clique dessus, il identifie :

(a) que l'utilisateur a été référé par le partenaire ; et

(b) la campagne à laquelle l'utilisateur participe ;

« Logiciel malveillant » désigne les logiciels conçus pour endommager ou faire d'autres actions indésirables sur un système informatique ou pour perturber les opérations informatiques ou mobiles ;

« Parties » signifie le Partenaire et Partnerize, et « Partie » signifie l'un ou l'autre ;

« Données personnelles » désigne les données personnelles telles que définies dans la législation sur la protection des données ;

« Lignes directrices des partenaires » désigne les lignes directrices énoncées dans l'annexe du présent accord ;

« Plate-forme » désigne l'interface de notification et la technologie marketing de performance de Partnerize accessibles à partir de l'URL <http://console.partnerize.com/> (ou de tout autre lien URL proposé par Partnerize de temps à autre) ;

« Parrainages » désigne le parrainage par le partenaire ou l'introduction d'un utilisateur auprès d'un annonceur dans le cadre d'une campagne, ce qui peut entraîner une transaction approuvée.

« Services » signifie la fourniture au Partenaire par Partnerize d'un accès à la Plateforme ;

« Site » désigne le site Web, le blog, le forum, le code de bon de réduction, la liste d'adresses e-mail ou tout autre mécanisme conçu ou prévu pour orienter les utilisateurs vers des annonceurs ;

« Terme » désigne la durée de la présente convention, commençant à la date d'entrée en vigueur et se poursuivant jusqu'à la date de résiliation ;

« Transaction » signifie la vente ou la fourniture de biens ou services d'un Annonceur aux Utilisateurs, ou introductions, références ou autres interactions de l'Utilisateur relativement aux biens ou services d'un Annonceur tels que définis dans la Description de campagne applicable et enregistrés dans le cadre des Services ;

« Activités contraires à l'éthique » a le sens qui lui est donné à l'annexe, paragraphe 1 ;

« Utilisateur » désigne un consommateur individuel qui achète, demande, s'informe ou prend d'autres mesures concernant les produits ou services de l'Annonceur.

LE PLAN

Lignes directrices des partenaires

1. Chaque Partenaire s'engage à Partnerize qu'il n'entreprendra pas d'activité frauduleuse, contraire à l'éthique ou illégale, toute activité qui n'est pas transparente, ni dans le meilleur intérêt de Partnerize, des Annonceurs et/ou des Utilisateurs, toute activité intentionnelle ou non abuse ou qui contourne le présent Contrat, les Services et / ou les conditions de paiement (« Activités contraires à l'éthique »). Les exemples d'activités contraires à l'éthique comprennent, sans s'y limiter :

1.1. L'utilisation de logiciels inappropriés (tiers ou autres) afin de générer un gain financier pour le partenaire ;

1.2. Enchérir sur des termes clés juridiquement protégés dans le cadre d'une recherche payée, ou sur tout autre système de publicité de tiers basé sur des mots-clés, sans l'accord préalable de Partnerize et/ou de l'annonceur ;

1.3. Mettre en place des liens placés de manière à induire les Utilisateurs en erreur ou en les incitant à cliquer dessus sans que l'Utilisateur ne soit pleinement informé des conséquences de ses actions. Par exemple, activer un cookie qui peut signifier plus tard une conversion de vente au propriétaire du lien Partenaire (« clics forcés »), ou provoquer ou activer des liens vers des Annonceurs qui ne sont pas présentés de bonne foi ;

1.4 La promotion par courrier électronique non sollicité ;

1.5. Imiter l'action d'un clic sur un lien Partenaire qui entraîne le stockage d'un cookie sur la machine d'un Utilisateur, ce qui pourrait conduire ultérieurement à la conversion d'une vente vers ledit Partenaire ; Ou

1.6 la promotion, la distribution ou la publication de tout contenu sur le Site, qui est diffamatoire, obscène, pornographique, abusif, frauduleux ou contraire à la loi.

2. Les dispositions de ce paragraphe s'appliquent aux Partenaires dont le Site comprend une liste de diffusion (« Partenaire de messagerie électronique »). Les partenaires de messagerie électronique doivent :

2.1 créer, fournir et exploiter ces listes conformément à la protection des données et autres lois applicables ;

2.2 obtenir l'approbation de Partnerize avant d'envoyer des promotions par e-mail au nom des annonceurs aux utilisateurs ;

2.3. à la demande de Partnerize, fournir rapidement des exemples de promotions par e-mail que le Partenaire de messagerie électronique propose d'utiliser ;

2.4. à la demande de Partnerize, fournir rapidement une publication complète quant à l'origine et à la source de sa liste ou de sa base de données d'adresses électroniques, y compris en fournissant des preuves satisfaisantes que celles-ci ont été correctement achetées ou autorisées ; Les détails de la personne à qui ils ont été achetés ou autorisés ; Et les détails qui démontrent qu'ils ont été créés, fournis et exploités conformément à la protection des données et autres lois applicables.

3. Chaque Partenaire doit protéger et maintenir la confidentialité de ses connexions, liens et autres données utilisées pour gérer l'accès à la Plateforme et aux Campagnes et doit s'assurer qu'un tiers ne peut pas changer les détails du Partenaire à l'insu du Partenaire.

4. Chaque partenaire doit spécifier les URL qu'il utilisera pour suivre les transactions dans le cadre du processus d'inscription via la plateforme (« URL autorisés »). Partnerize peut ignorer les Transactions conclues via des URL autres que les URL autorisés et/ou retenir la Commission à leur égard. Un Partenaire peut ajouter des URL supplémentaires ou de substitution de temps à autre via la Plate-forme, mais ces URL ne seront opérationnels que s'ils ont été confirmés par Partnerize comme étant des URL autorisés.

5. De temps en temps, Partnerize peut demander des informations au Partenaire pour prouver comment et où le Partenaire fait la promotion de son Site et le Partenaire doit rapidement fournir ces informations à Partnerize.

6. Si un Partenaire ou un Utilisateur a configuré son système afin de désactiver toute technologie confirmant les moyens de référence, Partnerize traitera l'Utilisateur comme n'ayant été référé par aucun Partenaire.

7. Toutes les informations de la Plateforme doivent être complètes et précises à tout moment. Partnerize se réserve le droit de demander la preuve de l'identité du Partenaire à tout moment. Si le Partenaire ne le fournit pas dans le délai spécifié par Partnerize, Partnerize peut résilier le présent Contrat sur notification immédiate.